Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260605-2026_06_05_005-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-TREPHINE, régulièrement convoqué par le Maire en date du 1er juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 11	Présents : 7	Votants : 8	Procurations : 1
	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions :

Présents : GALARDON Georges, LE SCEL Josiane, LE PAVEC Guy, RUMIN Christelle, JEGOUIC Anthony, NICOLAS Marion, TRUBUIL Julien
Procuration : LE PAVEN Nicolas (à LE PAVEC Guy)
Absents : LE PAVEN Nicolas (excusé), LEROUX Aurélia, GOIC Marie Jeanne et JEGOU Eflamm
Secrétaire de séance : RUMIN Christelle

DÉLIBÉRATION 2026-06-05-005
Budget principal
-Décision Modificative n°1-

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour l'acquisition de la maison CROZANNEC du 6 rue Pors Normand.
Il propose donc la décision modificative suivante :

	Avant DM		DM		Après DM	
	c/231-100	130 000.00	c/231-100	-40 000.00	c/231-100	90 000.00
	c/231-102	120 000.00	c/231-102	-5 000.00	c/231-102	115 000.00
			c/2318-130	+45 000.00	c/2318-130	45 000.00
TOTAL		250 000.00		0.00		250 000.00

A l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative N°1 proposée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les documents s'y référant.

Le Maire,

G. GALARDON